

Le Département des Yvelines confirme son engagement auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique

Le Conseil général des Yvelines et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ont signé une 2^e convention concrétisant l'engagement du Département en faveur de l'accompagnement des 252 collaborateurs en situation de handicap travaillant au sein de ses services.

Cette nouvelle convention pluriannuelle (2014-2017), élaborée avec la collaboration de l'ensemble des directions, représente un financement de 810 000 € sur 3 ans. Intégrer les collègues handicapés au sein des équipes sans pour autant banaliser leur handicap, les accompagner et leur offrir les meilleures conditions de travail, telle est l'ambition de l'engagement du Conseil général au travers des actions programmées.

L'objectif est maintenant de poursuivre l'action au service des agents en demande mais aussi pour le collectif de travail qui a besoin de se retrouver dans des valeurs simples, telles que l'égalité devant l'emploi, la dignité dans le handicap et la bienveillance, des valeurs communes qui pourront peut-être contribuer à faciliter l'adaptation aux évolutions de l'organisation territoriale à venir.

CONTACT PRESSE

Conseil général des Yvelines

Alexia Borrás

01 39 07 70 77

aborras@yvelines.fr

